

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt deux, le Quinze du mois de Décembre, à Dix Huit Heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Chevillon, Maire,

Étaient Présents : MM P.Chevillon, A.Barathieu, Mme D.Suire, MM D.Pacaud, D.Dubreuil, P.Canizares, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère, V.Lane, C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy,

Absents Excusés : M D.Véchambre qui a donné pouvoir à M P.Chevillon, M B.Nominé, Mmes M.Giret, E.Fleuriaud,

Secrétaire de Séance : M D.Pacaud

Date de convocation : 8 Décembre 2022

Ordre du jour : Décisions Modificatives Investissement- Budget 2022 Commune, Subvention Etat 2023 DETR Enfance/ Jeunesse et DSIL Bâtiments Scolaires : Extension du réfectoire de la cantine scolaire, Compte Rendu des Commissions, Questions Diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 22 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1) Décisions Modificatives Investissement- Budget 2022 Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la clôture du budget annexe lotissement n°4 « Les Tilleuls », il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires suivantes afin de reprendre les résultats comptables du lotissement dans les comptes de la commune.

Il précise aussi que suite au redressement fiscal du Syndicat de la Voirie et de la convention entre la commune et le syndicat, acceptée par délibération en date du 10 février 2022, des écritures doivent être réalisées sur le budget de la commune.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.)	Montant	Article (Châp.)	Montant
2116 (21) – 126 : cimetières	-27 000.00		
2128 (21) – Aménagement de terrains	150 000.00		
21318 (21) – 105 Bâtiments publics	-20 000.00		
2132 (21) – 124 Immeubles de rapport	-13 000.00		
2152 (21) – 079 Installations de voirie	-40 000.00		
21571 (21) – 091 Matériel roulant	-50 000.00		

2315 (23) Installation, matériel techniques	99 693.00	2315 (23) installation, matériel techniques	99 693.00
Total dépenses	99 693.00	Total recettes	99 693.00

Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

2) Subvention Etat 2023 DETR Enfance/ Jeunesse et DSIL Bâtiments Scolaires : Extension du réfectoire de la cantine scolaire

Monsieur le Maire donne communication du projet qui consiste à agrandir la cantine scolaire afin d'augmenter la capacité d'accueil des enfants par la construction d'une salle de réfectoire de 100 m² en liaison avec la cantine existante

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 204 000,00 euros hors taxes et le montant des honoraires de l'architecte est de 15 000.00 euros hors taxes.

Cette opération d'un montant global de 219 000.00 € hors taxes sera inscrite au budget 2023 et débutera été 2023.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir les travaux envisagés en précisant que des aides pourraient être sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour une subvention demandée sur un montant total de 204 000.00 € hors taxes. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Taux sur 204 000 €	Montant en €
Etat (DETR)	Sollicitée	25.00% de 204 000	25.00 %	51 000.00
Etat (DSIL)	Sollicitée	20.00% de 204 000	20.00 %	40 800.00
Conseil Départemental	Sollicitée	35.00% de 180 000	30.88 %	63 000.00
Commune	Fonds propres	24.12% de 204 000	24,12 %	49 200.00
TOTAL			100 %	204.000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux décrits ci-dessus estimés à 204 000.00 euros hors taxes sur le budget 2023,
- de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20%) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (25.00%) sur un montant de 204 000.00 € hors taxes,
- de charger Monsieur le Maire de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.